



Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs

de Montereau et ses Environs

COMITE SYNDICAL

Le mercredi 16 septembre 2020

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour sera le suivant :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du comité syndical du 20 juillet 2020
- Présentation des dossiers en cours
- Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations de pouvoirs
- Autorisation de lancement de l'appel d'offres pour l'achat de 3 véhicules thermiques (TAD)
- Création et nomination des membres des commissions :
 - Appel d'offres
 - Finances
 - Développement des réseaux
 - Communication et mobilité douce
- ✓ Autorisation permanente de poursuites
- Planning des réunions du SITCOME
- Questions diverses

L'an deux mil vingt, le 16 septembre 2020, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, rue de Montereau, sur la commune de Forges (77130), sous la présidence de M. Damien BUZZI, Président.

Sont présents :

Barbey : M. Eric BOURBIGOT et M. Jean-Luc BAILLET ; *Blennes* : Mme Stéphanie PRISE ; *La Brosse-Montceaux* : Mme Marie-Thérèse FLORENCE et M. Alain DEMELUN ; *Cannes-Ecluse* : M. Philippe SMORAG ; *Chevry en Sereine* : Mme Colette FABRY et M. Didier FOURDRAIN ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Jean-Luc AUZOU ; *Echouboulains* : M. Michel LEGEAY et M. Mathias VIGIER ; *Esmans* : M. Jean-Jacques BERNARD et M. Robert DEVAUX ; *Forges* : Mme Adeline BOUSSAC et M. Damien BUZZI ; *La Grande Paroisse* : Mme Roselyne TRUKAN et M. Jean-Claude GALLOIS ; *Laval en Brie* : Mme Geneviève DALBARD et M. Patrick CHON ; *Marolles-sur-Seine* : M. Jean-Pierre PAVIOT ; *Misy-sur-Yonne* : Mme Guylène AURORE et M. Michel WOJCIECHOWSKI ; *Montereau-Fault-Yonne* : Mme Linda LACHEMI et M. Ertan BELEK ; *Montmachoux* : M. Patrick JACQUES et M. Bernard CRETON ; *Noisy-Rudignon* : Mme Nathalie ROCHEREUX-SOLVAR et Mme Natacha FLORES ; *Saint Germain Laval* : Mme Djamila GITTON et M. Christophe FAGIS ; *Thoury-Férottes* : M. Pascal MARTINEZ et M. José TOMAS ; *Varennnes-sur-Seine* : Mme Stéphanie LESELLIER et Mme Marie-Annick ROUSSELET.

Pouvoir :

Monsieur Michel DALIBON a donné pouvoir à M. Damien BUZZI

Absents excusés :

Blennes : M. Laurent YONNET ; *Cannes-Ecluse* : M. Florent DEMONT ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Alain VERNIN ; *Marolles-sur-Seine* : M. Michel DALIBON ; *Salins* : Mme Lydia BRUN et M. Jacky PEPIN.

Afférents au comité syndical : 40 Qui ont pris part à la délibération : 35
 Présents 34 Pouvoirs : 1
 Date de la convocation et affichage : 07 septembre 2020

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Après avoir fait l'appel, le Président constate que le quorum est atteint.
 Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 19 H 00 sous la présidence de Monsieur Damien BUZZI.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Monsieur Damien BUZZI :

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de rajouter à l'ordre du jour de ce comité syndical du 16 septembre une délibération concernant l'autorisation donnée au président de transformer l'emprunt de 280 000 € que nous avons contracté pour rembourser le FCTVA de la maison de la mobilité qui avait été effectué auprès de la caisse d'épargne.

Y a-t-il des objections ? Non...

A l'unanimité, cette délibération est donc ajoutée à l'ordre du jour de ce comité syndical.

Approbation du compte rendu du comité syndical du 20 juillet 2020

Monsieur Damien BUZZI :

Vous avez tous reçu le rapport de notre dernier comité syndical du 20 juillet 2020.

Pour cette séance, Mme Stéphanie PRISE a été élue secrétaire de séance.

Avez-vous des corrections à apporter ?

... Non..., ce compte rendu est donc adopté à l'unanimité.

Présentation des dossiers en cours

Monsieur Damien BUZZI :

Comme je vous l'avais indiqué au dernier comité syndical, je voudrais vous présenter à chacune de nos réunions l'avancement des dossiers en cours, depuis notre dernier comité syndical.

Il me semble nécessaire que chacun des délégués participant à ce comité syndical puisse avoir connaissance des dossiers qui sont traités au sein de ce syndicat.

Tout d'abord le dossier de la maison de la mobilité.

C'était une décision de l'ancienne mandature de mettre en place un équipement sur le pôle gare. Ce pôle gare a connu une vraie réhabilitation, par la SNCF, par la commune de Montereau et par la communauté de communes. Toutefois, nous avons encore cette petite verrue que sont les anciens locaux du SITCOME et qui doivent être transformés. Aujourd'hui ce chantier est arrêté car la SNCF a bloqué ce chantier dans la mesure où dans les caves de cette maison on retrouve les soutènements des quais de la voie principalement de transport de marchandises. Les procédures engagées par la SNCF sont extrêmement longues, nous travaillons sur cette réalisation de cette maison de la mobilité avec notre maître d'œuvre, RDC BTP, l'entreprise de Monsieur Romain Descheemaekere.

Nous avons comme point d'entrée une dame à qui j'ai écrit pour lui rappeler toutes nos interrogations, mon inquiétude et une forme de colère, de l'arrêt de ce chantier qui nous est imposé par la SNCF ; nous sommes en train de rentrer dans un bras de fer et j'ai utilisé ma casquette d' élu au sein de Forges car la SNCF désire acquérir un terrain sur Forges à proximité de la ligne Paris Marseille, qui leur permettrait de construire un bâtiment technique qui engendrerait la possibilité d'avoir des cadences plus régulières pour les TGV.

Nous combattons donc l'ogre SNCF avec nos armes grâce à notre petite commune. Nous leur avons expliqué que si notre dossier au SITCOME sur la maison de la mobilité n'avance pas, la vente de notre terrain de Forges ne se ferait pas.

Je voulais également vous parler de notre partenaire sur le TAD Île-de-France mobilité, organisme qui gère le transport collectif sur toute l'Île-de-France, et avec qui nous arrivons en fin de contrat en décembre 2020. Nous allons devoir resigner un nouveau contrat, avec l'intégration de nouvelles lignes : la ligne de bus express 46, qui effectue Montereau Melun, la ligne 19 qui parcourt Égreville Nemours Montereau en passant par Voulx, la ligne 15 qui opère sur Salins Montereau, et enfin la récupération du TAD par Île-de-France mobilité. Le TAD qui a été initié par le SITCOME en 2008 est effectué en régie, et a atteint son apogée ces dernières années. Il est entré dans le bastion de l'IDFM il y a quelques mois, labellisé, et il a été imposé au SITCOME une centrale régionale de réservation. Cette centrale est une véritable catastrophe pour notre service. Nous sommes allés lundi après-midi rencontrer nos référents et les responsables de l'IDFM, pour leur expliquer clairement que leur centrale ne nous convenait absolument pas, et qu'il fallait réagir extrêmement rapidement en effectuant des changements pour que le service offert à nos administrés puisse repartir sur de bonnes bases. Vous l'aurez compris également de grosses difficultés sur ce dossier avec l'IDFM.

Le SITCOME, c'est deux budgets : le premier budget principal de fonctionnement pour 2020 est à hauteur de 1 628 900 € et le deuxième budget annexe dénommé SiYonne avec un budget de fonctionnement de 746 600 €, alimenté par le budget SITCOME. Votre participation sur l'ensemble des communes est de 799 120 € soient environ 50 % des dépenses de fonctionnement du syndicat. Pour les lignes régulières, nous avons une règle de déversement qui est statutaire, en fonction du nombre des dessertes à chaque arrêt qu'on appelle fréquences mais également de frais d'administration qui sont proratisés à 50 % en fonction du nombre d'habitants et à 50 % en fonction du nombre des fréquences.

Notre réseau SiYonne, c'est 9 lignes et un opérateur qui a été sélectionné par Île-de-France mobilité ; Interval Transdev, 24 bus, 33 conducteurs et depuis quelques mois six agents de sécurité qui sont présents pour vérifier la validation des usagers dans les bus. En 2019, nous avons relevé 1 349 595 validations.

Monsieur Erkan BELEK :

... Pouvons-nous avoir la répartition par ville ?...

Monsieur Damien BUZZI :

Il s'avère que nous n'avons pas ces informations ; uniquement Interval Transdev a la connaissance de ces chiffres.

Monsieur Erkan BELEK :

Est-ce qu'on peut leur demander de nous les donner ?

Monsieur Damien BUZZI :

Cela a déjà été fait. Il s'avère que cela relève un caractère confidentiel et nous ne pouvons pas les obtenir. Il nous a juste été communiqué deux ou trois chiffres globaux, mais aucun détail car nous sommes soumis à l'ouverture des marchés des réseaux de bus sur toute l'Île-de-France, qui vont être proposés à la concurrence dans le cadre d'appels d'offres. Ce chiffre de validation est à tempérer car nous avons entre 10% et 30% de fraude ; ce qui pourrait nous amener à un chiffre de validation bien plus important.

Un autre objectif pour le bureau qui se réunit de manière très fréquente depuis sa prise de fonction, est la démultiplication de l'information voyageurs. Nous sommes allés rencontrer Interval qui nous a présenté ses BIV, c'est-à-dire « bornes informations voyageurs », et pour ceux qui se promènent dans notre capitale, vous avez à chaque station de bus un panneau informatique d'informations voyageurs bus qui vous informe de chaque arrivée de bus avec son horaire et le suivant. Tout cela a un coût mais qui ne sera pas porté par le SITCOME, le coût de cette infrastructure sera porté par l'opérateur Interval Transdev ; et qui coûte plus d'un million et demi d'euros.

Madame Marie-Thérèse FLORENCE :

Est-ce que le cadencement de la ligne A est au quart d'heure ?

Monsieur Damien BUZZI :

Oui, nous avons un cadencement au quart d'heure pour les heures de pointe et de 20 minutes pour les heures creuses. Je voudrais vous faire part également de toutes les décisions qui ont été prises par le bureau ces dernières semaines. Le fait que les travaux de la maison de la mobilité soient en arrêt nous a obligé à délocaliser les bureaux administratifs et louer des bureaux à la communauté de communes ; ce qui représente avec les boxes de stockage une dépense de 24 000 € par an.

Nous sommes très vigilants avec les Vice-présidents sur les finances du SITCOME et nous souhaitons faire des économies. Nous avons donc visité des locaux qui sont disponibles, espace de 80 m² qui nous permettraient de réduire les dépenses de location de moitié.

Nous aurons donc déménagé au 1^{er} novembre, boulevard Crétté Preignard.

Monsieur Erkan BELEK :

Est-ce que nous pouvons avoir un peu plus d'informations sur la maison de la mobilité ?

En effet, les études auraient dû être anticipées et ce genre de choses n'aurait pas dû avoir lieu ; en effet aujourd'hui c'est le SITCOME qui paye, cela a un impact sur les dépenses et peut-être cela aurait pu être évité. Et en plus, le service rendu aux usagers est réduit.

Monsieur Damien BUZZI :

Pour la petite histoire les locaux ont été achetés par le SITCOME à la SNCF. Et dans l'acte de vente, il n'y avait aucune précision quant aux obligations, et nous nous sommes trouvés confronter à cette problématique.

Monsieur Erkan BELEK :

Effectivement, nous avons acheté ce bien et nous devrions pouvoir l'utiliser comme bon nous semble.

Peut-être faut-il envisager une rétrocession et un travail en commun mais, aujourd'hui j'ai l'impression que l'on tourne en rond, et malgré toutes les énergies que tu peux mettre dans ce local technique, la SNCF reste une grosse machine, et il est très compliqué de discuter avec eux car ils ne tiennent pas compte des petites communes qui sont sur leur chemin.

Monsieur Damien BUZZI :

Je vous ai évoqué le bras de fer avec la SNCF sur le terrain de Forges, et je ne peux malheureusement rien faire de mieux.

Monsieur Erkan BELEK :

Pouvons-nous nous retourner vers la SNCF qui nous a vendu un terrain inexploitable pour mettre en place une maison de la mobilité, il y a une location qui est faite, il y a des répercussions sur les usagés ... ?

Monsieur Damien BUZZI :

Oui, également notre maître d'œuvre essaie de voir comment articuler le fait de la vente et des barrières qui nous sont mises, afin de pouvoir faire avancer le dossier.

Comme indiqué nous n'avons qu'une seule porte d'entrée ; nous avons une prise de mandat vraiment très tonique avec que des dossiers tous très problématiques.

Monsieur Erkan BELEK :

Merci pour toutes ces informations.

Monsieur Damien BUZZI :

Je voulais également évoquer avec vous le dossier des véhicules électriques dont nous vous avons parlé dans l'ancienne mandature, les SiYonnettes, comme les a appelé l'ancien Président et qui devaient servir aux touristes pour la visite de notre territoire. Lorsque j'ai repris le dossier, je me suis rendu compte que les véhicules n'avaient toujours pas été achetés. Vu la position des membres du bureau sur les finances du SITCOME, nous avons rencontré le Président de la communauté de communes, et au regard de la compétence tourisme de la CC, nous avons convenu qu'il était préférable de leur transférer ce dossier. Ainsi, la communauté de communes va prendre en charge ces véhicules et le service correspondant.

Monsieur Patrick CHON :

Cela faisait deux ans à peu près que nous avions ce dossier des SiYonnettes ?

Monsieur Damien BUZZI :

Effectivement, tout le travail qui a été amorcé par le SITCOME que ce soit la création du site internet et la possibilité de réserver en ligne, la ligne téléphonique directe, l'organisation des services, la préparation de la communication sur la visite des territoires, les comptes ouverts en régie, les différents documents liés à la location comme le contrat de location, l'état des lieux des véhicules ou la facture, tous ces dossiers ont été transférés au directeur général de la communauté de communes.

Également, le bureau a décidé une réorganisation des services du TAD sur les temps de travail des 13 agents roulants, réduisant à son strict nécessaire les heures supplémentaires et une nouvelle répartition du travail administratif et de la gestion de la gare, pour les trois autres agents concernés.

Une information sur la semaine de la mobilité, dispositif national, où des petits déjeuners seront distribués en gare le lundi 21 septembre de 5h00 à 9h30, d'ailleurs, si vous le désirez, vous pouvez nous accompagner...

Madame Adeline BOUSSAC :

... cela serait avec un très grand plaisir de pouvoir vous accueillir...

Monsieur Damien BUZZI :

... avec un coût quasiment nul puisque ayant bénéficié de dons de la part d'une entreprise de brioches, croissants, petits pains au chocolat et autres pitch, tout cela offert gracieusement ; nous avons juste acheté un peu de café et quelques fruits.

Voilà, je voulais vraiment effectuer avec vous ce suivi des dossiers en cours et des décisions prises afin de vous permettre d'appréhender les actions qui sont mises en œuvre par le SITCOME. Nous avons beaucoup de travail, votre présence sera la bienvenue et certains d'entre vous nous ont déjà proposé leur aide pour nous aider à solutionner certains problèmes rencontrés sur les dossiers présentés.

A ce propos, nous vous proposons donc de créer des commissions et je vous invite vraiment à venir nous rejoindre et nous apporter votre expérience, votre connaissance, vos idées et vos envies, au sein de nos différentes commissions.

Autorisation de lancement de l'appel d'offres pour l'achat de 3 véhicules thermiques (TAD)

Monsieur Damien BUZZI :

Vous avez reçu une proposition de délibération concernant cette autorisation de lancer l'appel d'offres pour l'achat des trois véhicules thermiques nous permettant d'effectuer au mieux les services du TAD.

Nous avons réussi à obtenir la fameuse DETR 2020, qui va subventionner à hauteur de 80 % l'achat de ces trois véhicules neufs. Il est donc tout à fait judicieux de se doter de ces trois nouveaux véhicules adaptés au transport de personnes. Ce sont bien évidemment des véhicules thermiques de neuf places...

Monsieur Erkan BELEK :

... pardon, la subvention pour l'achat de ces trois véhicules c'est quelque chose de très bien, mais ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est dans le cadre des démarches écologiques, pourquoi ne tendons-nous pas vers de l'électrique ou encore des hybrides ?

Monsieur Damien BUZZI :

Vu le nombre de kilomètres effectués, il n'est pas possible de passer sur des véhicules électriques ou autres. Pour votre information, nous effectuons plus de 200 000 kms par an...

Monsieur Erkan BELEK :

... oui mais une étude a été faite par la communauté de communes par rapport à cela, comme pour les taxis, par exemple...

Monsieur Damien BUZZI :

... oui mais les taxis peuvent opérer des temps de pause afin de recharger les batteries, alors que nous ne pouvons pas nous permettre. Mais bien évidemment, nous gardons l'esprit ouvert sur les véhicules électriques, et nous vous en reparlerons lors de la création d'une commission pour nous permettre de réfléchir sur de la mobilité douce.

Monsieur Jean-Jacques BERNARD :

Bonjour, je rejoins Monsieur BELEK, même si je comprends que nous ne pouvons pas utiliser de véhicules électriques, pourquoi pas des hybrides puisqu'ils se rechargent en roulant. Et nous pourrions peut-être investir dans ce genre de véhicule.

Monsieur Damien BUZZI :

Tout d'abord, Jean-Jacques, nous ne sommes pas du tout dans le même cadre d'enveloppe budgétaire. Nous vous en avons parlé à la mandature précédente, et cela avait été entériné. De plus, il serait vraiment dommage de ne pas bénéficier de cette subvention.

Monsieur Jean-Jacques BERNARD :

A-t-on l'accord de l'attribution de cette subvention ? Pour les trois véhicules ?

Je ne pense pas que l'on nous retire cette subvention sous prétexte que nous achetons plutôt des véhicules hybrides au lieu de véhicules thermiques...

Monsieur Erkan BELEK :

...D'ailleurs ces véhicules pourraient être subventionnés d'une manière différente voir bien plus importante...

Monsieur Damien BUZZI :

Vous connaissez les lenteurs administratives et vous connaissez la difficulté d'obtenir des subventions... surtout pour de la DETR, c'était un choix ce n'est peut-être pas le meilleur, mais en tout cas il est plus que nécessaire d'acquérir de nouveaux véhicules.

Madame Adeline BOUSSAC :

L'appel d'offres n'a pas encore été lancé, il se peut parfaitement que nous ayons dans les réponses des véhicules hybrides, ce serait un plus pour la vente.

Monsieur Damien BUZZI :

Oui, tout à fait nous en sommes là, et c'est bien évidemment la commission d'appel d'offres qui prendra la décision de choisir les options qui nous seront proposées sur l'achat de ces véhicules.

Madame Marie-Thérèse FLORENCE :

Et pourquoi pas des véhicules fonctionnant avec de l'éthanol ?

Madame Adeline BOUSSAC :

Effectivement l'éthanol n'est pas cher, personnellement je roule à l'éthanol et à l'électrique donc je vous rejoins complètement sur les modes de mobilité douce que l'on a à notre disposition aujourd'hui, mais il n'y a qu'une seule station éthanol dans toute la région, près de Cannes éclose et il serait vraiment très compliqué pour les agents de pouvoir recharger...

Monsieur Damien BUZZI :

Il est très vrai que l'on nous invite à investir dans ce genre de nouvelles technologies mais l'on ne nous donne pas les moyens de pouvoir le faire... par manque de stations.

Monsieur Christophe FAGIS :

Est-ce que nous ne pouvons pas penser à une sorte de partenariat pour nos bus, qui doivent bien se recharger quelque part, nous le voyons avec le département, et qui roulent avec des énergies écologiques.

Comment font-ils pour se recharger ?

Monsieur Damien BUZZI :

A ma connaissance sur le réseau SiYonne, nous n'avons pas de bus hybrides. Mais pour info, il y a en ce moment une expérimentation sur quelques bus avec de l'huile de colza.

Madame Geneviève DALBARD :

Avec mon mari, nous utilisons des véhicules hybrides, mais dès 20 km à l'heure, la thermique reprend la main sur la consommation de l'énergie utilisée, et je ne suis pas sûr que les bus ne roulent qu'à 20 km à l'heure, tout au long de leur parcours. D'ailleurs, afin de réduire notre consommation la seule solution est de réduire excessivement notre vitesse.

Monsieur Damien BUZZI :

Nous serons vigilants dans le cahier des charges, mais je ne suis pas assez connaisseur pour savoir si les véhicules neuf places existent en hybrides.

Monsieur Didier FOURDRAIN :

Les trois véhicules achetés sont-ils achetés pour remplacer des anciens véhicules ?

Monsieur Damien BUZZI :

Pour rappel, nous avons six nouvelles communes qui ont adhéré au syndicat en février, il était donc nécessaire d'acquérir de nouveaux véhicules afin de rendre les nouveaux services, ces nouveaux véhicules viendront donc en complément et en renfort des véhicules acquis à la date d'aujourd'hui et dont certains arrivent en fin de vie.

Madame Stéphanie PRISE :

Nous ne devons pas avoir deux véhicules sur notre zone 6 ?

Monsieur Damien BUZZI :

Nous sommes en train de faire le tour du parc automobile des véhicules nous permettant de rendre les services de TAD avec Alain, et il s'avère que certains ont plus de 200 000 km au compteur.

Ces véhicules neuf places vont nous permettre d'augmenter la capacité de prise en charge des usagers sur certaines zones, je pense notamment à la Brosse-Montceaux où nous avons précédemment transporté jusqu'à 16 usagers sur une même course.

Nous savons qu'il y a une petite difficulté sur Blennes, nous en avons parlé à l'IDFM...

Monsieur Erkan BELEK :

...Petite question, Damien, tu nous as indiqué que le TAD allait être repris par l'IDFM en fin d'année...

Monsieur Damien BUZZI :

...non pas en fin d'année mais plutôt sur un timing à deux ans. L'opérateur qui obtiendra l'attribution du marché récupérera les véhicules et les conducteurs.

Je vous propose de passer à la délibération. Y a-t-il des votes contre, des abstentions... ? Oui Monsieur Jean-Jacques BERNARD et Monsieur Erkan BELEK s'abstiennent de prendre part à la délibération.

À la majorité, cette délibération est donc approuvée.

Création des commissions du SITCOME

Monsieur Damien BUZZI :

Nous allons donc passer maintenant aux commissions.

Vous le savez, nous avons obligatoirement pour la commission d'appel d'offres, les membres à élire, mais nous avons également 3 autres commissions que nous vous proposons de créer et d'en élire les membres ce soir.

Nous avons ainsi la commission finances, classique, qui analysera les comptes du syndicat sur tous les dossiers comptables, mais nous vous proposons également de créer de nouvelles commissions ; la première « développement des réseaux » consisterait à développer les différents réseaux de transport des lignes régulières et du TAD, des relations avec les communes et du développement du territoire du syndicat mais également une commission « communication et mobilité douce » qui sera force de propositions pour toutes les actions de communication et de développement d'activités annexes.

Monsieur Jean-Jacques BERNARD :

Il me semble qu'il n'est pas utile d'inscrire la commission d'appel d'offres dans la délibération de création des commissions car celle-ci est obligatoire.

Monsieur Damien BUZZI :

Effectivement, je l'avais précisé, cette commission d'appel d'offres est de droit et nous devons obligatoirement en élire ses membres.

Je vous propose donc de passer au vote pour la création de ses 3 commissions, finances, développement des réseaux et communication et mobilité douce.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Cette délibération est donc approuvée à l'unanimité.

Je vous indique également, qu'étant président, je siège de faite dans toutes les commissions.

Nomination des élus titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres du SITCOME

Monsieur Damien BUZZI :

La commission d'appel d'offres, définie à l'article 22 du Code des marchés publics, doit être constituée de 5 membres titulaires + 5 membres suppléants au sein du SITCOME.

Les membres de la CAO (président et membres élus titulaires et suppléants présents en remplacement d'un ou plusieurs titulaires) ont voix délibérative.

Les candidatures prennent la forme d'une liste qui comprend les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. La liste composant les membres titulaires et suppléants de cette commission a été déposée et nous devons l'élire à bulletin secret.

Toutefois, nous avons la possibilité si nous le décidons, de pouvoir effectuer ce vote à main levée.

Quels sont les délégués qui ne désirent pas que le vote des membres de la commission d'appel d'offres soit fait à main levée, mais par bulletin secret ?...

Personne, nous allons donc élire les membres de la commission d'appel d'offres à main levée, puisque décidé à l'unanimité par les membres présents de ce comité.

Également je vous précise que dès sa première réunion, la commission doit élire un vice-président ; celui-ci sera chargé de la convoquer et d'en présider les séances lorsque je serais absent ou empêché.

La liste des membres titulaires proposée est la suivante : M. Jean-Luc BAILLET (Barbey), M. Michel DALIBON (Marolles sur Seine), M. Didier FOURDRAIN (Chevry en Sereine), M. Jean-Jacques BERNARD (Esmans), M. Christophe FAGIS (Saint Germain Laval) et des membres suppléants proposée est la suivante : M. Eric BOURBIGOT (Barbey), Mme Stéphanie PRISE (Blennes), Mme Marie-Thérèse FLORENCE (La Brosse Montceaux), M. Patrick CHON (Laval en Brie), et M. Sofiane REGUIG (Montereau F-Y)...

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne...

Les élus de la liste des titulaires et des suppléants de la commission d'appel d'offres sont donc élus à l'unanimité.

Ainsi, cette commission se réunira dans les meilleurs délais.

Nomination des élus de la commission finances du SITCOME

Monsieur Damien BUZZI :

Nous allons passer à l'élection des membres de la commission finances. Nous n'avons pas de nombre obligatoire d'élus siégeant dans les autres commissions que celle de l'appel d'offres.

Aussi, vous pouvez vous inscrire si vous le désirez, et comme indiqué en début de séance.

Nous retiendrons donc comme élus siégeant à la commission finances M. Michel DALIBON (Marolles sur Seine), M. Jean-Luc BAILLET (Barbey), M. Jean-Jacques BERNARD (Esmans), M. Philippe STUTZ (Montereau Fault-Yonne), M. Mathias VIGIER (Echouboulains), M. Eric BOURBIGOT (Barbey) et Mme Adeline BOUSSAC (Forges).

Quelqu'un a-t-il des objections ? Non... cette délibération est donc approuvée à l'unanimité.

Nomination des élus de la commission « développement des réseaux » du SITCOME

Monsieur Damien BUZZI :

Je vous propose d'élire les membres de la commission « développement des réseaux ». Nous avons donc comme candidats : Alain DEMELUN (La Brosse Montceaux), M. Michel DALIBON (Marolles sur Seine), M. Jean-Luc BAILLET (Barbey), M. Sofiane REGUIG (Montereau Fault-Yonne), Mme Marie-Thérèse FLORENCE (La Brosse Montceaux), M. Mathias VIGIER (Echouboulains), Mme Stéphanie PRISE (Blennes). Y a-t-il d'autres élus qui voudraient faire partie de cette commission ? ... Non... cette délibération est donc approuvée à l'unanimité.

Nomination des élus de la commission « communication et mobilité douce » du SITCOME

Monsieur Damien BUZZI :

Je vous propose d'élire les membres de la commission communication et mobilité douce. Nous avons donc comme candidats :

Mme Adeline BOUSSAC (Forges), M. Damien BUZZI (Forges), M. Michel DALIBON (Marolles sur Seine), M. Jean-Luc BAILLET (Barbey), M. Philippe STUTZ (Montereau Fault-Yonne), M. Jean-Claude GALLOIS (La Grande Paroisse), M. Christophe FAGIS (Saint Germain Laval) et M. Michel LEGEAY (Echouboulains). Concernant cette élection y a-t-il d'autres membres qui voudraient se présenter ? ... Non, cette délibération est donc approuvée à l'unanimité.

Autorisation permanente de poursuites

Monsieur Damien BUZZI :

Je dois autoriser de manière permanente le comptable public de la trésorerie de Montereau-Fault-Yonne à émettre tous les actes de poursuites nécessaires au recouvrement forcé des titres de recettes prises en charge et créances rendues exécutoires pour l'ensemble des budgets de la collectivité, c'est-à-dire le budget SITCOME, budget principal et le budget annexe, SiYonne. Cette autorisation sera valable jusqu'à sa révocation.

Tout ceci est très administratif mais toutefois nécessaire.

Quelqu'un voit-il une objection à la prise de cette délibération ? ... Des avis contraires ou des abstentions ? ... Non, cette délibération est donc approuvée à l'unanimité.

Autorisation donnée au président de transformer l'emprunt de 280 000 € pour le FC TVA de la maison de la mobilité effectuée auprès de la caisse d'épargne

Monsieur Damien BUZZI :

Comme convenu en début de séance, nous rajoutons cette délibération à l'ordre du jour.

Nous vous la déposons donc sur table, et je vous laisse le temps d'en prendre connaissance. Nous avons effectué un emprunt de 280 000 € afin de couvrir le FC TVA de la maison de la mobilité auprès de la caisse d'épargne. Nous arrivons à échéance et il va falloir rembourser ce prêt. Comme je vous l'ai indiqué les travaux sont à l'arrêt, et notre vice-président chargé des finances Monsieur Michel Dalibon a contacté la caisse d'épargne de manière à concevoir la transformation de cet emprunt pour nous permettre de le conserver et de le transformer en un emprunt remboursable sur 5 ans, à un taux de 0.38 %.

Monsieur Erkan BELEK :

Concernant le projet de la maison de la mobilité, même si c'est un beau projet, j'ai l'impression qu'il est compromis à cause de la SNCF, j'ai l'impression qu'il va évoluer dans le temps, et même par rapport au maître d'œuvre. La quantification à 280 000 € devra être revue à la baisse ou à la hausse...

Monsieur Damien BUZZI :

... ce n'est pas le coût de la réalisation de la maison de la mobilité. En réalité, nous sommes à près de 1 800 000 € d'investissement. Nous avons perçu différentes subventions de divers organismes, nous avons bien sur les notifications et les justifications de ces subventions, nous avons des emprunts en cours, et nous voulons maintenir l'ensemble de tous ces éléments, de manière à avoir la capacité de financement dès la reprise des travaux.

Monsieur Erkan BELEK :

Donc là, ce n'est qu'une partie du financement de ce projet ? Également a-t-on eu un changement de taux à la baisse ou à la hausse ?

Monsieur Damien BUZZI :

Oui. Quant au taux c'est un taux très intéressant.

Monsieur Jean-Jacques BERNARD :

Un petit point de complément. Des travaux avaient prévu d'être faits dans un laps de temps bien précis, et ces travaux génèrent de la TVA. Et sur la TVA, nous pouvons prétendre à des remboursements un an ou 2 ans après. Et donc cet emprunt a été fait le temps que l'on reçoive le remboursement de cette TVA. Comme les travaux n'avancent pas, nous n'avons pas de remboursement de TVA et on se retrouve donc avec un emprunt pour financer quelque chose que l'on n'a pas payé, et que du coup il faut rendre.

Monsieur Damien BUZZI :

Je sou mets donc aux voix cette délibération. Il y a-t-il des abstentions ? Des avis contre ? Non, cette délibération est donc adoptée.

Questions diverses

Monsieur Damien BUZZI :

Avez-vous des questions diverses ?

M. Jean-Pierre PAVIOT :

Ce n'est pas une question mais plutôt une remarque. Concernant les horaires des transports à la demande, c'est vraiment très compliqué de réserver et mon fils me dit que cela ne fonctionne pas. L'application ça ne marche pas et il faut les appeler par téléphone, et quand il a réussi à joindre quelqu'un à la centrale, la personne de l'autre côté avait sur sa feuille l'arrêt demandé par mon fils mais pas dans le logiciel... et en plus des horaires qui lui ont été annoncés ne correspon daient pas à ce qu'il y a d'écrit sur le papier. Les horaires proposés étaient complètement modifiés et en fait il n'y a donc plus d'horaires du tout ? Et là c'est vraiment un gros problème...

Monsieur Damien BUZZI :

Très clairement, on a dû passer plus d'une heure sur ce sujet avec Île-de-France mobilité, le volume d'heures sur le transport à la demande est de 5 heures du matin jusqu'à 23 heures le soir. Je pense qu'il faut que l'on revoie avec eux la voilure, il faut bien comprendre que le système a été complètement bouleversé et modifié depuis la mise en place de la centrale de réservation. On était à l'époque sur un transport à la demande adapté, ce qui était le cœur de notre TAD, mais aujourd'hui il est complètement transformé, hermétique, figé, avec des zones qui nous sont imposées. Prenons un exemple, un usager qui habite à la Brosse Montceaux et qui veut aller à Misy, est obligé de prendre un premier véhicule pour remonter jusqu'à Montereau puis un 2^e véhicule pour redescendre à la Brosse Montceaux. Il n'y a plus de logique ni plus aucune souplesse dans l'organisation et le rendu des services. Leur logiciel est une aberration totale, mais ils nous ont entendu, nous avons réussi à leur faire entendre raison. Nous avons très prochainement avec eux un nouveau rendez-vous pour revoir tous les paramétrages de leur centrale de réservation ; nous voulons réduire ces zones qui immobilisent du personnel, car il faut vous imaginer : nous avons pour les 6 zones un agent dans chaque véhicule de 5 heures du matin à 23 heures le soir qui attend dans le véhicule de recevoir une réservation.

M. Jean-Pierre PAVIOT :

Cela ne ressemble à rien car ceux qui ont mis en place les services ne connaissent absolument pas le territoire.

Monsieur Damien BUZZI :

Nous avons une particularité, au SITCOME, car notre labellisation ne démarrerait pas d'un service qui n'existait pas, au contraire, notre service excellait dans ses résultats ; lorsqu'il n'y a rien, il est toujours

appréciable de prendre ce qui nous est proposé car il n'y a pas de possibilité de comparaison, mais chez nous c'est tout l'inverse. Nous avions un service qui fonctionnait extrêmement bien et l'IDFM nous propose un outil qui ne fonctionne pas et qui ne permet pas de rendre les TAD, comme nous les rendions avec notre propre organisation ; nous avons la nette impression de revenir en arrière.

Madame Marie-Thérèse FLORENCE :

Donc si je comprends bien notre ancien numéro et notre ancienne organisation c'est fini ? C'est uniquement avec la plate-forme ?

M. Jean-Pierre PAVIOT :

Oui si vous arrivez à l'installer sur votre téléphone. Je vous donne un exemple, nous n'arrivions pas à réserver un TAD le jour même pour le lendemain, ça ne marchait pas...

Monsieur Damien BUZZI :

Oui, effectivement, nous avons eu tous les cas de figures inimaginables de problèmes rencontrés avec cette centrale de réservation. Nous avons fait une liste exhaustive de tous les problèmes que nous avons relevés, nous leur avons transmis la liste et nous attendons le retour.

Monsieur Christophe FAGIS :

Est-ce qu'entre notre ancien système et leur nouveau système de centrale régionale, nous avons perdu des usagers ? A-t-on quantifié cette perte ?

Monsieur Damien BUZZI :

Oui, fatalement. Le service ne répond plus à l'ensemble des attentes. Les courses sont parfois annulées à la dernière minute et l'on vous prévient que le véhicule ne viendra pas, alors que parfois c'est pour aller travailler ou prendre le train. Nous avons complètement perdu la main sur les réservations et nous ne pouvons plus intervenir d'aucune façon, nous avons des moyens de contrôle et nous avons la possibilité d'amender les usagers qui ne respectaient pas les règles, mais aujourd'hui il vous suffit d'installer l'application sur votre téléphone, de vous inscrire et de communiquer un numéro de téléphone et voilà, vous pouvez bénéficier des services à votre guise. Nous avons mis en place une carte SiYonne qui nous permettait d'identifier l'ensemble de nos usagers. Malheureusement, nous n'avons plus aucune possibilité de vérifier qui sont nos utilisateurs, et ce n'est uniquement que par le contact des usagers avec les conducteurs et vos retours que nous savons que nous avons perdu une partie de nos clients.

Monsieur Christophe FAGIS :

Nous n'avons donc plus aucune lecture sur les réservations ?

Monsieur Damien BUZZI :

Non, c'est fini.

Monsieur Christophe FAGIS :

Comment avons-nous prévenu nos usagers de ces modifications ?

Monsieur Damien BUZZI :

Nous avons communiqué cette information sur nos différents sites informatiques et réseaux sociaux, l'IDFM nous a envoyé une maquette, sans que nous ne puissions en modifier le contenu et qu'il nous a fallu distribuer auprès de nos anciens usagers que nous avons par ailleurs contactés individuellement afin de les prévenir de cette réorganisation des réservations.

Madame Marie-Thérèse FLORENCE :

Et du coup, maintenant, on doit téléphoner combien de temps avant pour réserver ?

Monsieur Damien BUZZI :

Il vous faut télécharger l'application sur votre téléphone. Vous communiquez votre numéro de téléphone, puis vous allez chercher la course qui vous est proposée en fonction de vos besoins et tout se fait de manière informatique.

M. Jean-Pierre PAVIOT :

Oui mais on peut quand même appeler à Dijon, même s'ils ne répondent pas avant 9 heures.

Monsieur Damien BUZZI :

Effectivement, mais ce qui fonctionne le mieux c'est quand même l'application. Et du fait, quand il y a des beugues informatiques comme cela cet après-midi à partir de 13 heures, tout est bloqué et vous ne pouvez plus réserver.

Madame Stéphanie PRISE :

Concrètement, lorsque nous avons mis en place le TAD, on avait une proposition qui était à minima toutes les heures, ce qui n'est absolument plus le cas pour Blennes, et je ne peux plus rien réserver du tout d'ici une quinzaine de jours saufs demain à 21h15 ou samedi. J'ai 3 familles qui ont pris contact avec moi, avec des

jeunes lycéens ou étudiants, les parents se sont organisés en espérant pouvoir bénéficier du TAD, et on ne l'a malheureusement clairement pas à Blennes.

Donc que je voudrais savoir quel temps on se donne pour que cela fonctionne, nous avons versé une cotisation d'environ 6000 €, à quoi cela sert-il ? En plus, vous expliquez que vous n'avez pas de visibilité sur qui utilise le TAD, qui le prend ; puisqu'à priori à la Brosse Montceaux cela fonctionne correctement. Moi je n'ai que des retours de « ça ne fonctionne pas ». Cela fonctionnait jusqu'à la reprise des cours au mois de septembre car il devait y avoir peu de demandes mais depuis le début du mois de septembre, cela ne fonctionne plus du tout. Après je ne sais pas qui est prioritaire, nous sommes vraiment au bout du bout, et je ne sais pas si en fonction des communes on peut faire un comparatif, mais je n'en ai pas demain ni après-demain ni les jours qui suivent dans les 15 jours à part le samedi. Je n'en ai pas non plus le matin ou bien si à partir de 10 heures mais de toute façon les lycéens sont déjà en cours.

J'ai également une autre question concernant les véhicules ; je pensais que l'on achetait les 3 véhicules pour augmenter les services rendus sur les nouvelles communes, mais à priori ce n'est pas le cas, et j'ai encore une autre remarque, l'on ne peut être que 4 dedans et je ne veux pas rentrer dans la polémique du bien ou c'est pas bien mais le transport à la demande est le seul transport où on ne peut pas être assis à côté de quelqu'un, les gens montent dans le véhicule et n'ont que 4 places mais par contre ils arrivent du train ou du bus et là il n'y a plus de limitations. Donc, pour moi à un moment donné, il faut juste une cohérence. Je comprendrais la logique si dans les trains ou dans les bus, il y avait une place de libre sur 2 mais ce n'est pas le cas. On me dit il n'y a que 4 places dans les véhicules et pourtant après les lycéens sont entassés dans les bus...

Monsieur Damien BUZZI :

... est-ce que vous pensez vraiment que je vais vous apporter une réponse différente de la vôtre ? Non je suis en complète adéquation avec ce que vous dites, sauf que l'IDFM a ses règles et que nous ne pouvons en déroger.

Madame Stéphanie PRISE :

Mais moi à l'IDFM, c'est des bus aussi et c'est bien l'IDFM pour les TAD.

Monsieur Damien BUZZI :

Effectivement mais les règles ne sont pas les mêmes. Nous savons que nous avons des problématiques sur Blennes, nous avons fait remonter les informations que vous nous avez communiquées et nous les avons transmises lors de notre réunion à l'IDFM. Comme je vous l'ai dit aujourd'hui nous sommes obligés de supporter les 6 zones, et ce que nous désirons c'est justement supprimer ces 6 zones.

M. Jean-Pierre PAVIOT :

À quoi correspondent ces 6 zones ? Avant nous avions des lignes...

Monsieur Damien BUZZI :

Ces 6 zones correspondent à une fragmentation de notre territoire du SITCOME, qu'ils ont défini pas forcément de manière judicieuse, mais nous sommes allés discuter en leur demandant de supprimer l'intégralité de ces zones, et aujourd'hui nous restons dans l'attente de leur retour à ce sujet. Si nous n'avons qu'une seule commune où le TAD ne fonctionne pas, nous leur avons déjà soumis le problème, mais si d'autres communes ont des doléances de la sorte surtout il ne faut pas hésiter et nous les rajouterons à la longue liste et au dossier que nous leur avons remis en début de semaine.

M. Jean-Pierre PAVIOT :

Pourquoi ne pas demander aux utilisateurs de faire remonter les problèmes et également de s'adresser à Madame Péresse ?

Monsieur Damien BUZZI :

Je pense qu'avant de s'adresser à Madame Péresse peut-être faut-il trouver des compromis avec les responsables gestionnaires à Paris. Je ne vous cache pas qu'à la suite de l'entretien j'ai réécrit immédiatement pour confirmer toutes nos demandes, et en confirmant expressément que si les choses ne s'amélioraient pas et que les services ne convergeaient pas dans notre sens, je serais très certainement amené à vous solliciter pour décider d'un arrêt brutal du TAD, et d'écrire à Madame Péresse en demandant que notre territoire ne soit pas délaissé et que nous soyons écoutés.

Madame Geneviève DALBARD :

Pourquoi avons-nous subi tous ces changements ?

Monsieur Damien BUZZI :

IDFM est le grand manitou des transports en Île-de-France, notre TAD qui était réalisé en régie c'est-à-dire avec des agents recrutés par le syndicat et des moyens internes d'organisation propre au syndicat a été labellisé. Et vous le savez à partir du moment où notre TAD a été labellisé, il est rentré dans le portefeuille de l'IDFM.

Monsieur Didier FOURDRAIN :

Car si le TAD n'avait pas été labellisé, nous n'aurions pas obtenu les subventions, et nous n'aurions pas pu prétendre mettre en place du TAD sur nos 6 communes.

Monsieur Damien BUZZI :

C'est exactement cela.

Je me bats depuis des mois, afin de minimiser l'impact de cette centrale régionale de réservation et de ses obligations sur notre service de TAD. Malheureusement, nous ne pouvons pas nous en défaire sauf à ce que l'on nous supprime l'intégralité des subventions attribuées, et qui sont tout de même de plus de 350 000 €. Et nous ne pouvons-nous permettre de perdre cette subvention.

Mesdames, Messieurs, avez-vous d'autres questions diverses ?

...Non, je vous propose donc de prendre vos agendas et de noter la date de notre prochain comité syndical qui se tiendra le jeudi 22 à 19 heures ; quant au lieu de cette réunion, nous vous l'indiquerons ultérieurement.

Également, nous n'avons pas nommé de secrétaire de séance, la fois d'avant les élus de Barbey étant absents nous avons sollicité les élus de Blennes, et Madame PRISE, vous avez signé le compte rendu.

Aussi, je vous propose de suivre la liste alphabétique des communes, de continuer et de solliciter les élus de la Brosse Montceaux... Alain ?

Merci à Alain DEMELUN qui sera notre secrétaire de séance pour ce soir.

Je vous remercie de votre présence et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est close à 21h20.

Signature M. DEMELUN, secrétaire de séance.